

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-433-1932 promulguant dans la colonie le décret du 25 novembre. 1982, portant application aux colonies de la convention et des arrangements de l'Union postale universelle, signée Londres, le 25 juin 1929.

n° 10-433-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 décembre 1932

Numéro JO
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro
31 décembre 1932

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendance 'es, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884: Va l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 25 novembre 1932, portant application aux colonies de la convention et des arrangements de l'Union postale universelle, signée à Londres, le 25 juin 1929, inséré au Journal officiel de la 1^e épublique française du 29 novembre 1932 : Vu le câblogramme n° 15, du 1° » décembre 1932, du Ministre des colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 25 novembre 1932 susvisé, portant application aux colonies de la convention et des arrangements de l'union postale universelle signée à Londres Le 25 juin 1920. Art. 2 — présent arrêté sera enregistré. publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

chapon-baissac